



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 130301

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences du nouveau BTS « esthétique-cosmétique-parfumerie » envisagé par l'éducation nationale. Lors de sa 19e commission plénière consultative, contre l'avis des représentants des professionnels les plus concernés, l'éducation nationale a adopté ce nouveau BTS à 7 voix contre 6. Cette nouvelle formation est jugée insuffisante et inadaptée dans la mesure où elle réduit de 180 heures soit un tiers des heures de techniques esthétiques de l'ancien BTS. En parallèle, elle allonge la durée de stage à 13 semaines. Le BTS esthétique comprendrait surtout de la cosmétologie, du management et une formation destinée aux marques. Les professionnels craignent que cela contribue à abaisser le niveau actuel des esthéticiennes, déjà insuffisant si on le compare au niveau européen, et à les mettre en concurrence avec les professions médicales et paramédicales. Celles-ci ne pourront alors plus prétendre à des emplois de formateurs qualifiés ni devenir des professionnelles confirmées, capables d'assurer la reprise ou la création d'une entreprise. Il souhaite donc connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130301

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2196

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)